

SITOMAP

Les Déchets Recyclables

► Dans la poubelle jaune,
en vrac !

100%
des **emballages**
et **papiers**
se **trient**

Tous les contenants doivent
être déposés vides, en vrac, non imbriqués
et pas besoin de les laver !



Contenants divers



Sacs en plastique



Bouteilles et flacons
en plastique



Petits emballages
métalliques



Tubes de dentifrice
Plaquettes de
médicaments



Emballages en plastique



Emballages en
aluminium



Tous les papiers,
emballages et briques
en carton



Capsules café

RAPPORT ANNUEL

> **2023**

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET GESTION DES DÉCHETS

SITOMAP

NOS DÉCHETS,
NOS RESSOURCES,
NOTRE AVENIR !

EDI >TO

- Aujourd'hui, le monde des déchets est un enjeu majeur pour notre planète. Chaque année, des milliards de tonnes de déchets sont produits à travers le monde, des opportunités sont à saisir dans la gestion de ceux-ci. Les déchets doivent être considérés comme une ressource, pouvant être recyclée, réutilisée ou transformée en énergie.
- Il est donc primordial de mettre en place des actions efficaces pour réduire la production de déchets à la source, encourager le tri et le recyclage, et développer une économie circulaire.
- Les initiatives telles que l'interdiction des plastiques à usage unique, la collecte sélective, la valorisation énergétique des déchets et la promotion de l'économie circulaire sont des actions positives pour lutter contre la pollution causée par les déchets.
- Il est important d'impliquer la population et les entreprises dans la gestion de leurs déchets, en sensibilisant sur l'impact environnemental des déchets et en encourageant les comportements responsables.
- Au SITOMAP, 2023 a été une année marquée par le changement de rythme de collecte soit un passage une fois par semaine et deux fois par semaine pour 122 gros producteurs, l'appel d'offres pour la fourniture de composteurs et de bioseaux, l'appel d'offres pour la sécurisation des déchèteries, la poursuite du déploiement de colonnes à verre sur le territoire.

Erick Bouteille
Président du SITOMAP



Chaque année, **des milliards de tonnes de déchets sont produits à travers le monde**, des opportunités sont à saisir dans la gestion de ceux-ci.

*Rapport établi conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.
Présenté à l'Assemblée générale du 26 juin 2024.
Rédigé par Véronique Aldicco.
Directeur de publication : Erick Bouteille.
Imprimé sur papier recyclé.*

➤ SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU SITOMAP | P2

- Le personnel
- Le territoire du SITOMAP
- Les compétences exercées par le SITOMAP
- La composition de la collectivité
- Le fonctionnement du syndicat

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE EN PORTE À PORTE | P5

- Les faits marquants 2023
- La collecte et la valorisation des déchets
- Les informations sur la collecte
- Les caractérisations
- La destination des déchets
- L'évolution du taux de refus
- Les bonnes pratiques de collecte
- 100% des emballages et papiers se trient
- Tableau des nouveaux jours de collecte
- Les encombrants
- Les chiffres sur la collecte des déchets ménagers

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE | P11

- Les faits marquants
- Les déchèteries
- Les déchets autorisés et interdits
- La convention pour les professionnels
- Les bennes éco-maison
- Les horaires des déchèteries
- L'agent valoriste
- Les tableaux et graphiques

COÛT DU SERVICE | P19

- Les principales prestations
- Les indicateurs financiers

PERSPECTIVES 2024 | P21

➤ PRÉSENTATION DU SITOMAP

- Le syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de l'arrondissement de Pithiviers, **le SITOMAP est administré par un comité syndical de 43 délégués titulaires et 43 délégués suppléants élus par les conseils communautaires et d'agglomération des collectivités adhérentes.**
- L'assemblée délibérante définit les orientations du syndicat notamment sur le plan budgétaire et décide des actions à engager. Elle se réunit environ 3 fois par an.
- **Le SITOMAP regroupe 90 communes** et la population couverte par le syndicat représente plus de 80 000 habitants.
- **Les déchets sont collectés en porte-à-porte via des bennes bi-compartmentées**, c'est-à-dire que les déchets recyclables en bac jaune sont collectés en même temps que les ordures ménagères (OM) en bac noir, avec une fréquence de 1, 2 ou encore 3 fois par semaine suivant les

communes et ce, jusqu'au 2/06/2023. À partir de cette date, la fréquence est passée à une fois par semaine sur tout le territoire.

- Sur la commune de Pithiviers, **il existe, en test, des colonnes dites enterrées pour les ordures ménagères et les déchets recyclables.** Pour la collecte du verre, celle-ci s'effectue grâce à des points d'apport volontaire.
- **Pour mettre en œuvre les différentes décisions et orientations prises par les élus, une équipe de 6 agents administratifs et techniques s'implique quotidiennement.**



LE PERSONNEL

Véronique ALDICCO

DIRECTRICE : elle encadre techniquement et hiérarchiquement les agents de la collectivité. Elle coordonne et anime les activités du syndicat en cohérence avec les orientations définies par les élus.

Valérie MOLLÉ

AGENTE CHARGÉE DE LA RELATION AVEC LES USAGERS : elle traite les demandes des usagers et les informations remontées par les équipes de collecte. Elle communique auprès des usagers et des partenaires sur le tri.

Mélanie DESNOUS

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE CHARGÉE DES COMITÉS SYNDICAUX ET DE LA GESTION COMPTABLE : elle effectue les opérations comptables courantes et procède à la facturation des professionnels en déchèteries. Elle organise les différentes instances du syndicat.

Fabien LE MARIÉ jusqu'au 31/08/2023

AGENT EN CHARGE DES DOSSIERS TECHNIQUES : il est chargé du suivi et du contrôle des marchés de collecte en porte à porte, en apport volontaire, des déchèteries et encombrants. Il assure le suivi de collecte en lien avec l'agente chargée de la communication. Il conseille l'autorité territoriale en matière de valorisation et de traitement des déchets.

Romane LAHAYE - Contractuelle jusqu'au 5/09/2023

AGENTE EN CHARGE DE LA COMMUNICATION PRINT ET DIGITALE : elle élabore en lien avec la Directrice du syndicat la stratégie de communication en accord avec les orientations politiques. Elle met en œuvre l'ensemble des actions de communication en lien avec la stratégie Print ou Digitale.

Franck THIÉBLEMONT - Contractuel dès le 1/12/2023

RÉFÉRENT BIODÉCHETS : Il est chargé d'informer et de former les habitants au tri des biodéchets. Il est chargé de la distribution des composteurs et bioseaux aux habitants qui les demandent.

LE TERRITOIRE DU SITOMAP



SITOMAP

- CA Etampois Sud Essonne (91)
- CC de la Plaine du Nord (45)
- CC du Pithiverais (45)
- CC du Pithiverais Gâtinais (45)
- CC de la Forêt (45)
- CC du Pays de Nemours (77)
- CC Gâtinais Val de Loing (77)

1 communauté d'agglomération
6 communautés de communes
90 communes
80341 habitants

LES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LE SITOMAP

	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE	VERRE	DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE	ENCOMBRANTS
COLLECTE	PORTE à PORTE	PORTE à PORTE	POINT d'APPORT VOLONTAIRE	DÉCHÈTERIE	PORTE à PORTE
TRAITEMENT	BGV	BGV	SITOMAP	SITOMAP	SITOMAP

LA COMPOSITION DE LA COLLECTIVITÉ

DÉPT	NOM DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	NOMBRE DE COMMUNES	POPULATION INSEE	PART/POPULATION TOTALE
45	CC du Pithiverais	31	29 884	37,20
	CC du Pithiverais Gâtinais	32	26 413	32,88
	CC de la Forêt	6	10 857	13,51
	CC de la Plaine du Nord Loiret	15	6 978	8,68
77	CC du Gâtinais Val de Loing	2	1 348	1,68
	CC du Pays de Nemours	3	1 511	1,88
91	CA de l'Etampois sud Essonne	1	3 350	4,17
TOTAL		90	80 341	100

LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Les collectivités adhérentes désignent leurs représentants au sein de l'Assemblée générale du SITOMAP.

BUREAU SYNDICAL

Erick BOUTEILLE , Président	CC du Pithiverais Gâtinais
Luc NAULEAU , 1 ^{er} Vice-Président délégué aux finances, budget, veille juridique ...	CC du Pithiverais Gâtinais
Didier MONCEAU 2 ^{ème} Vice-Président délégué à la collecte des déchets	CC du Pithiverais
Jérémy SIMON , 3 ^{ème} Vice-Président délégué à la collecte en apport volontaire et la valorisation des déchets jusqu'au 13/06/2023	CC de la Forêt
Thierry BARJONET	CC du Pithiverais
Anthony BROSSE	CC du Pithiverais
Christophe CHAMOREAU	CC du Pays de Nemours
Jean-Pierre DUBOIS	CA de l'Etampois Sud Essonne
Jean-Paul LANSON	CC de la Forêt
Pierre LAROCHE	CC du Pithiverais Gâtinais
Pierre ROUSSEAU	CC de la Plaine du Nord Loiret
Marian WATTS	CC du Gâtinais Val de Loing

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

• La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée, en plus du Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

TITULAIRES :

- Jean-Pierre DUBOIS
- Pierre LAROCHE
- Didier MONCEAU
- Luc NAULEAU
- Jean-François RONCERAY

SUPLÉANTS :

- Monique BÉVIÈRE
- Christophe CHAMOREAU
- Boris LAIZEAU
- William RIVIÈRE
- Pierre ROUSSEAU

MARCHÉS PUBLICS

Depuis le 1er juin 2023, de nouveaux marchés pour la collecte (SUEZ), les déchèteries (PAPREC GROUP) et les déchets dangereux (TRIADIS) ont démarré.

Via des marchés publics de fournitures, le SITOMAP se dote régulièrement de bacs ordures ménagères et sélectifs ainsi que de colonnes à verre.

➤ ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

LES FAITS MARQUANTS 2023

- **Subventions composteurs** : Depuis septembre 2011, le syndicat verse une subvention aux usagers du territoire pour l'achat d'un composteur, à hauteur de 20€ pour un volume de 400L ou 25€ pour un volume supérieur ou égal à 400L. Dès la subvention versée, un courrier est adressé aux habitants concernés avec une information sur le compostage. **52 demandes de subventions ont été traitées par le SITOMAP pour un montant de 1 150 €.**

- **Courrier aux habitants** : Un courrier a été adressé à tous les habitants du territoire afin de les informer du changement de fréquence de collecte et du jour de ramassage par commune. Au dos figure un questionnaire sur le tri à la source des biodéchets. Les habitants peuvent s'inscrire pour obtenir un composteur. Il sera remis gratuitement à condition de suivre un temps de formation. La collectivité a passé un appel d'offres pour avoir la fourniture de composteurs et de bioseaux en 2024.

- **Supports de communication** : les 4 affiches verticales mobiles (roll ups) pouvant servir notamment sur un stand ont été refaites. Leur visuel se trouve dans ce rapport en page de couverture, page 6, 11 et 15.

- **Distribution de "STOP PUB"** : Le SITOMAP fournit des autocollants "stop pub" gratuitement depuis les années 2000. À chaque nouvel arrivant sur le territoire indiqué par la Poste, le syndicat adresse un courrier avec le guide du tri, le mémo-tri et le stop pub. **En 2023, environ 500 "stop pub" ont été distribués.**

- **Guide du tri et son mémo** : Le guide du tri ainsi que le mémo tri ont été complètement revus suite au passage à l'extension des consignes de tri (ECT). À l'intérieur, les habitants peuvent retrouver un rappel des consignes de tri, des as-

tuces anti-gaspillage et des conseils pour mieux consommer. Ce guide est remis à chaque foyer lors de la livraison du bac ordures ménagères ou du bac jaune. Le SITOMAP le distribue également à la demande. **Le guide du tri est disponible sur le site internet www.sitomap.fr. Le SITOMAP a distribué environ 2000 guides du tri en 2023.**



Suivi de collecte à Vigny

- **Suivi de collecte** : **15 suivis ont été réalisés par les équipes du SITOMAP en 2023.** Le but des suivis de collecte est de pouvoir à la fois accompagner le ripeur sur les erreurs de tri qu'il doit identifier et également d'informer l'habitant via un flyer qui recense les erreurs de tri identifiées dans le bac jaune. Les bacs qui ont été refusés lors du suivi de collecte sont listés dans un logiciel en interne. Les habitants peuvent joindre le SITOMAP par mail ou via téléphone pour connaître les raisons du refus. Au bout de 3 "signalements" sur l'année de la part des équipes de collecte, le bac de tri à couvercle jaune peut être retiré. Les mauvais gestes de tri entraînent des conséquences négatives sur les performances du syndicat et augmentent les coûts liés à la gestion des déchets.

LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

LES FAITS MARQUANTS 2023 :

• **Équipe de collecte** : Des points réguliers avec les équipes de collecte sont effectués tout au long de l'année. Ils permettent au syndicat de faire passer des informations relatives aux consignes de tri. De plus, ces points réguliers permettent de faire un rappel sur les exigences du syndicat en termes de remontées d'informations (GDD).



• **Points noirs de collecte** : Le syndicat s'est engagé à faire disparaître les marches arrière conformément à la R437 de la CNAMTS (*Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés*). Il a validé une méthodologie de travail qui consiste à faire un diagnostic, puis un courrier aux mairies afin de trouver des solutions pour faire disparaître les marches arrière sur le territoire. On observe que ces mesures consistent souvent à établir des points de regroupement qui ne représentent aucun coût pour la commune ou le syndicat.

• **Aide aux communes** : Suivant les cas, il est nécessaire d'effectuer des travaux de voirie : soit pour la résolution des points noirs afin de permettre aux camions de manœuvrer, soit pour l'installation de nouveaux points d'apport volontaire en créant des dalles. Les membres du bureau syndical étudient en réunion chaque demande.

• **Intervention auprès des établissements scolaires** : Loiret Nature Environnement est intervenu dans 46 classes pour 1007 élèves. Le SITOMAP a participé à plusieurs manifestations (Olympiades...).

LES INFORMATIONS SUR LA COLLECTE

257 651

Nombre de km parcourus pour la collecte en porte à porte

Les camions de collecte roulent à l'OLEO 100

(carburant composé à 100% d'huile végétale, principalement issue du colza. C'est ce qu'on appelle un biocarburant)

3 867

Nombre de bacs distribués en 2023

(dont 2484 pour modification de litrage.)

Le prestataire de collecte est VEOLIA jusqu'au 31/05/2023 et SUEZ depuis le 01/06/2023.

LES CARACTÉRISATIONS

- **Le SITOMAP effectue**, en lien avec le centre de tri TRISALID, deux caractérisations par mois sur un échantillon de 40 kg de déchets sélectifs issus des collectes du territoire. Le prestataire de collecte trie les déchets collectés en les classant par flux (ex : l'aluminium, les journaux et papiers, les cartons, le PET clair ou encore le refus etc).
- **Ces caractérisations servent à savoir** si les habitants du territoire comprennent et maîtrisent les gestes de tri. Un taux de refus est ensuite calculé après la caractérisation. Ainsi le SITOMAP peut mettre en place des actions de communication spécifiques selon les différentes erreurs de tri rencontrées. Ce sont donc au total 21 caractérisations qui ont été réalisées au cours de l'année 2023.
- **Les erreurs de tri les plus fréquentes** : En 2023, le centre de tri a fait remonter des incidents techniques liés aux déchets des collectivités adhérentes: cadavres d'animaux (sangliers notamment) et la présence d'objets volumineux et enroulements à cause de bâches

plastiques par exemple. Ces déchets provoquent des problèmes de bourrage dans les machines, ayant ainsi un impact négatif sur l'efficacité opérationnelle et la captation de déchets valorisables. De plus, lorsque ces déchets se retrouvent coincés dans les machines, les agents du centre de tri doivent intervenir pour les retirer manuellement, ce qui présente des risques de blessures, tels que des coupures, des pincements ou des chutes.



Caractérisation à TRISALID Saran

LA DESTINATION DES DÉCHETS

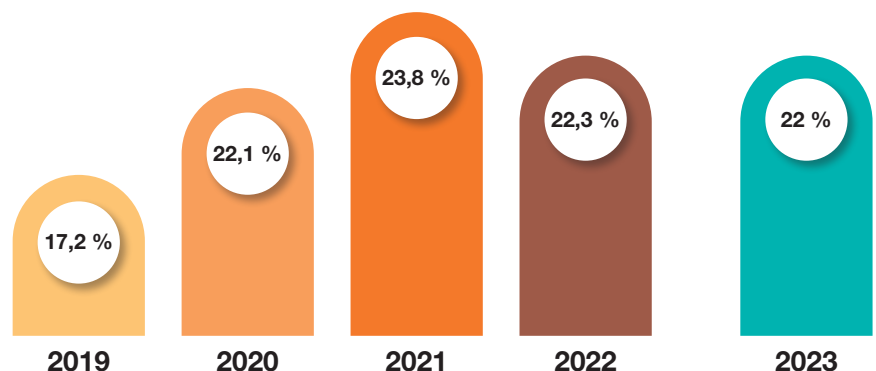
- **Les déchets recyclables sont envoyés au centre de tri TRISALID à Saran** pour être triés, puis mis en balle et transférés vers des centres de régénération ou de recyclage. **Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées** dans le centre de valorisation énergétique géré par le syndicat Beauce Gatinais Valorisation (BGV). **La chaleur produite permet la production d'électricité et d'eau chaude.**

ÉVOLUTION DU TAUX DE REFUS DANS LES CARACTÉRISATIONS

- **La qualité du tri** (collecte sélective des emballages) a beaucoup évolué depuis 2017.

Le taux moyen à l'échelle du SITOMAP pour 2023 est de **22% contre 22,3% en 2022.**

- Le taux de refus moyen reste stable.



LES BONNES PRATIQUES DE COLLECTE

- Sortir les bacs la veille au soir pour les collectes du matin et avant midi pour les collectes de l'après-midi
- Disposer les bacs au plus proche du trottoir et tourner les poignées vers la route
- Ne pas mettre de déchets au sol
- Mettre les déchets en sacs dans le bac ordures ménagères
- Mettre les déchets en vrac dans le bac de tri
- Ne pas mettre de sac de protection à l'intérieur de ses bacs
- Présenter à la collecte des bacs pleins de préférence et de prêter attention au poids du bac



100% DES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

• Depuis le 04 avril 2022, le tri s'est simplifié sur le territoire.

Les consignes de tri sont étendues à tous les emballages. Les barquettes, sacs, sachets, films, tubes, poches, pots de yaourts, de crème, de cosmétique sont triés comme les autres emballages.

Changement de fréquence de collecte : l'ensemble du territoire depuis le 3/06/2023 est collecté une fois par semaine.

Le passage à l'extension des consignes de tri (ECT), puis le changement de fréquentation de collecte entraînent des demandes de la part des habitants de changement de taille de leurs bacs.

*Citeo est une entreprise privée, à but non lucratif, spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques.

TABLEAU DES NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE*

*du fait du passage en 1 collecte 1 fois par semaine

Les communes suivantes : **Trainou, Beaune-la-Rolande, Malesherbes, Buthiers, Pithiviers et Ascoux** devront laisser leurs bacs présentés à la collecte toute la journée. Selon les secteurs, le passage du camion sera soit le matin, soit l'après-midi.

LUNDI		MARDI		MERCREDI	
MATIN Aschères-le-Marché Crottes-en-Pithiverais Rebréchien Venneçy JOURNÉE Trainou	APRÈS-MIDI Loury Chilleurs-aux-Bois Escrennes Courcy-aux-Loges Montigny Santeau Mareau-aux-Bois Attray	MATIN Puiseaux JOURNÉE Malesherbes Buthiers	APRÈS-MIDI Boulancourt Orville Dimancheville Augerville-la-Rivière Labrosse Briarres-sur-Essonne Ondreville-sur-Essonne Aulnay-la-rivière La-Neuveville-sur-Essonne Nanteau-sur-Essonne Orveau Gironville Bromeilles Echilleuses Grangermont Desmonts	MATIN Bouzonville-aux-Bois Nibelle Chambon-la-forêt Nancray-sur-Rimarde Bouilly-en-gâtinais Vrigny JOURNÉE Pithiviers Ascoux	APRÈS-MIDI Nangeville Mainvilliers Audeville Intville-la-Guépard Engenville Marsainvilliers Laas Guigneville Coudray Césarville-Dossainville Manchecourt Ramoulu Estouy Bondaroy
JEUDI		VENDREDI			
MATIN Dadonville Courcelles Yèvre-la-ville Barville-en-Gâtinais Batilly-en-Gâtinais Gaubertin Boësses Givraines Boynes JOURNÉE Beaune-la-Rolande	APRÈS-MIDI Lorcy Juranville Beaumont-du-Gâtinais Montbarrois Saint-Loup-des-Vignes Montliard Boiscommun Saint Michel Bordeaux-en-Gâtinais Auxy Egry	MATIN Andonville Autruy-sur-Juine Morville-en-Beauce Charmont-en-Beauce Méréville	Sermaises Estouches Pannecières Thignonville Rouvres-Saint-Jean	APRÈS-MIDI Erceville Greneville-en-Beauce Chaussy Tivernon Jouy-en-Pithiverais Bazoches-les-Gallerandes Châtillon-le-Roi	

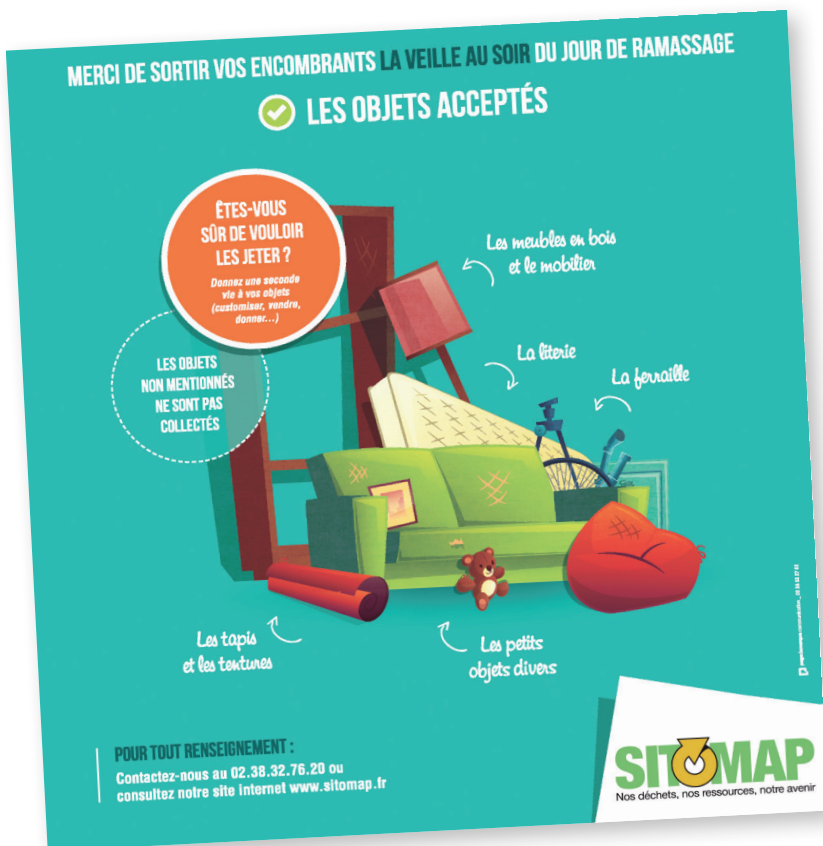
LES ENCOMBRANTS

• **Le service des encombrants** permet aux habitants de déposer une fois par an devant leur domicile (ou au lieu habituel de collecte en porte à porte) **les déchets volumineux** ne pouvant être collectés lors des ramassages hebdomadaires. La communication sur la collecte des encombrants est gérée par les services du SITOMAP.

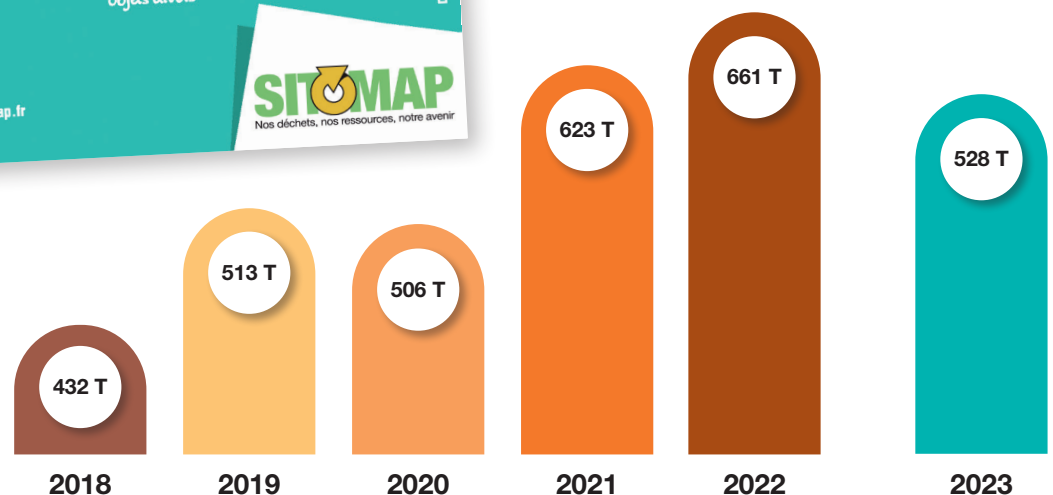
- **Plusieurs éléments de communication** sont élaborés pour la campagne des encombrants :
 - une affiche envoyée aux mairies du territoire plusieurs semaines avant la date de collecte.
 - un mail de rappel envoyé aux mairies à l'approche de la date de ramassage.
 - une communication digitale destinée aux mairies à diffuser sur leurs réseaux sociaux et site internet.



Dépôt des encombrants

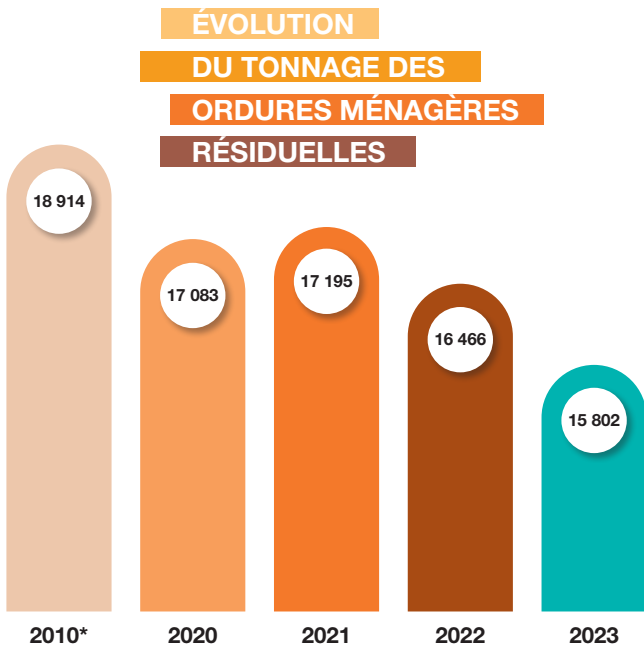


ÉVOLUTION DU TONNAGE DES ENCOMBRANTS

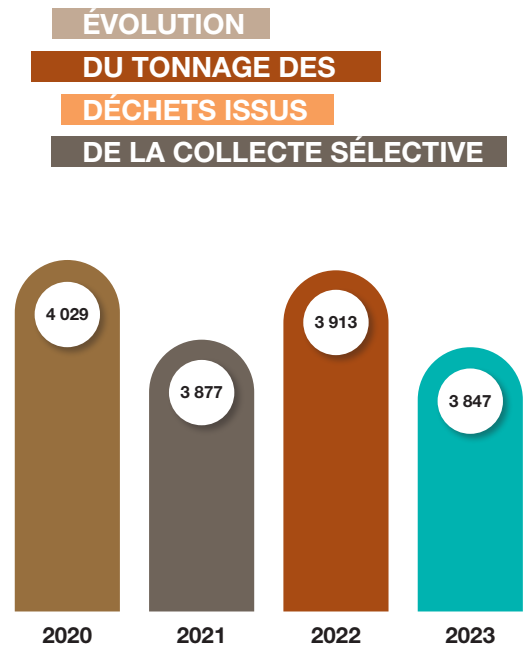


LES CHIFFRES* SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

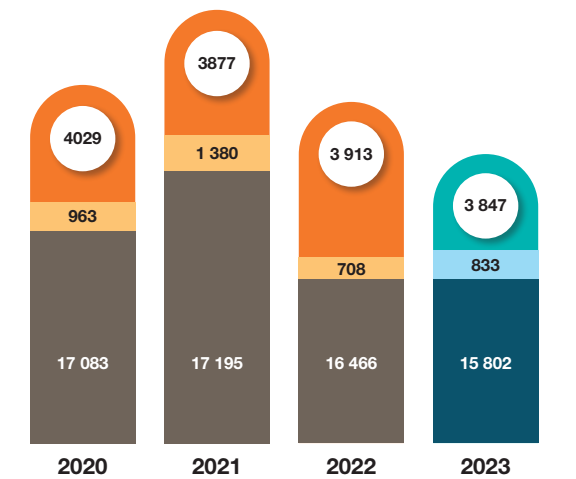
*Tonnages entrants



*2010 étant l'année de référence

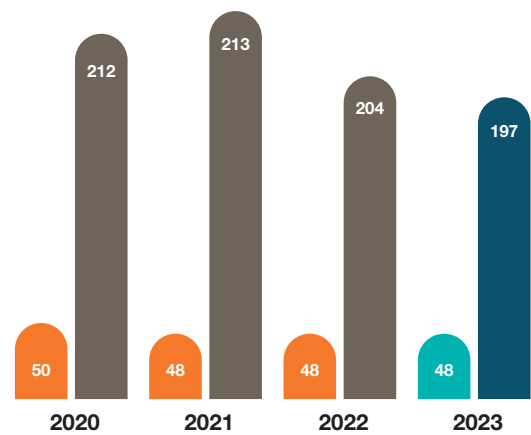


ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN TONNES



■ Ordures ménagères ■ Refus* ■ Déchets recyclables
Année 2022 :
 ■ Ordures ménagères ■ Refus* ■ Déchets recyclables

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN KG / HABITANT



■ Ordures ménagères ■ Déchets recyclables
Année 2022 :
 ■ Ordures ménagères ■ Déchets recyclables

* Qu'est-ce que le refus ?

C'est le poids des déchets non recyclables placés dans le bac jaune à la suite d'erreurs de tri et entrant au centre de tri. Ils sont redirigés vers le centre de valorisation énergétique, ce qui entraîne un surcoût.

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

- **Mode d'organisation de la collecte** dans lequel un conteneur de collecte est mis à disposition du public.

FAITS MARQUANTS 2023

LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES SUR LE TERRITOIRE DU SITOMAP.

Sont réparties sur l'ensemble des communes du territoire et en déchèteries :

- **260 colonnes à verre** dont 12 sont enterrées. Soit 1 pour 309 habitants (*la moyenne nationale est de 1 pour 312 habitants*).
- **67 bornes à textile** dont 46 du prestataire "Le Relais" avec lequel le SITOMAP a signé une convention. En 2023, "Le Relais" a collecté environ 205 tonnes sur le territoire !

LA COLLECTE DU TEXTILE :

- **Tous les textiles, linge de maison, sacs et chaussures** ont de l'avenir, même usés ou déchirés ! Ils peuvent être valorisés et cela quelque soit leur état (*neufs ou abîmés*).
- **Attention** : les articles souillés ayant servis au bricolage ou aux travaux ménagers, ou mouillés, ne sont pas acceptés. Les éléments apportés doivent être propres, secs et dans un sac et les chaussures liées par paire.

1 BORNE ORDURES MÉNAGÈRES À PITHIVIERS :

- **50,84 tonnes**

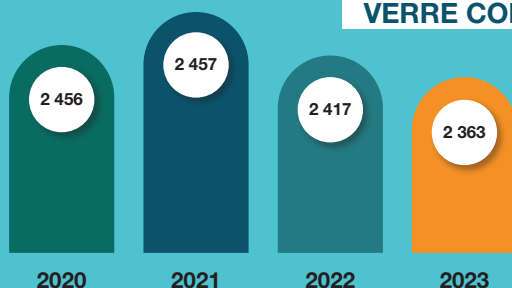
1 BORNE DÉCHETS RECYCLABLES À PITHIVIERS

- **6,54 tonnes**

LA COLLECTE DU VERRE :

- **Elle a lieu sur le territoire** selon un planning établi par le prestataire de collecte. Le verre est ensuite stocké sur une plate-forme située derrière le centre de tri avant d'être expédié vers l'usine de recyclage de l'Aisne (*Samin*).

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE COLLECTÉS



> LES DÉCHÈTERIES

• **Les déchèteries sont des espaces aménagés** permettant aux habitants du territoire d'évacuer, par apport volontaire, des objets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes. Apport limité à 1m³ par jour et par déchèterie.

• Ces équipements apportent aux usagers **la garantie que les déchets recueillis seront traités**, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques. Les agents valoristes ont pour missions d'accueillir les usagers, d'assurer la propreté des lieux et d'aider au tri des déchets.

• **Le SITOMAP met à disposition des usagers 8 déchèteries, ainsi que celle de Neuville-aux-Bois** pour les habitants d'Aschères-le-Marché, Attray, Chilleurs-aux-Bois, Crottes-en-Pithiverais, Montigny et Oison.



• **L'exploitation des déchèteries est effectuée par la société PAPREC GROUP (attributaire du marché public). Les déchets ménagers spéciaux (DMS) sont collectés par la société TRIADIS (attributaire du marché public).**

LES DÉCHETS AUTORISÉS ET INTERDITS EN DÉCHÈTERIE

LES DÉCHETS AUTORISÉS

8 familles bien distinctes :

• À chaque déchet sa destination, une benne par type de matériaux



Cartons : Propres et vides, pliés et aplatis, sans polystyrène à l'intérieur...



Incinérables : Plastiques, Polystyrène, Mousse, Caoutchouc, PVC, Linoleum, Moquettes...



Végétaux : Tontes, Fleurs, Feuillages, Plantes annuelles, Fruits, Légumes...



Tout venant : Laine de verre, Laine de roche, Béton armé, Vitrages, Miroirs...



Bois : Palettes, Cagettes, Troncs, Planches, Contreplaqué, Aggloméré, Bois de charpente...



Gravats : Terre, Pierre, Béton non armé, Ciment, Parpaings, Tuiles, Carrelage, Ardoises, Déblais...



Métaux : Tous types, Aluminium, Acier galvanisé, Fonte, Zinc...



Mobilier : Literie, Mobilier de jardin, Mobilier d'intérieur...

LES DÉCHETS INTERDITS

Ordures ménagères
Cadavres d'animaux
Déchets organiques putrides
Produits radioactifs
Déchets explosifs
Médicaments
Déchets d'activités de soins
Pneus de tout type
Carcasses de voitures
Produits à base d'amiante
Bouteilles de gaz

ET POUR LES AUTRES ?

Demandez aux agents sur site, ils vous guideront

• Les déchets particuliers sont stockés et traités spécifiquement



Batteries



Huile de vidange



Déchets dangereux des ménages



Déchets électriques



Piles et accumulateurs



Cartouches d'encre



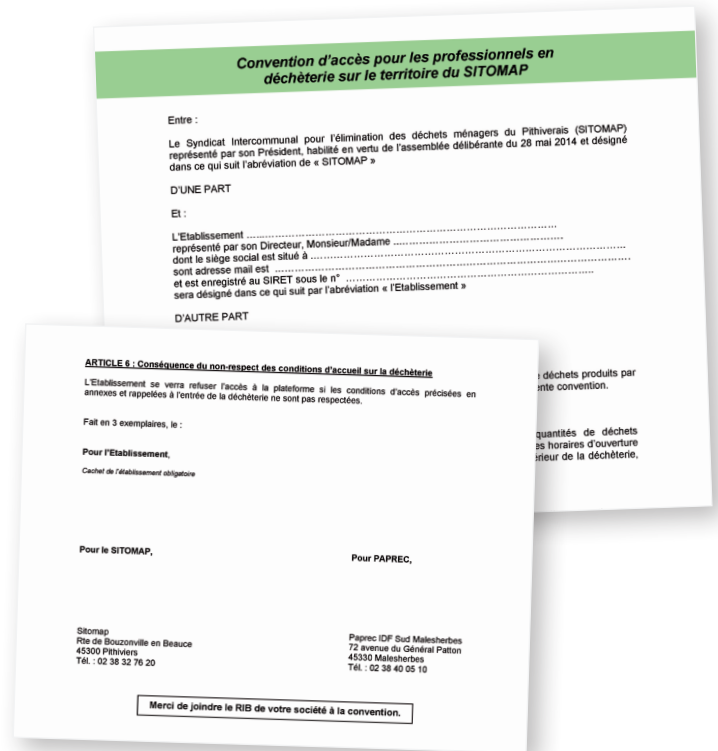
Radiographies



Déchets dangereux des ménages

LA CONVENTION POUR LES PROFESSIONNELS

- **Pour accéder aux déchèteries**, les professionnels doivent signer une convention avec le SITOMAP et le prestataire de collecte afin de pouvoir décharger 3m³ par jour et par déchèterie. Depuis septembre 2021, les professionnels ne peuvent plus venir en déchèterie le samedi.
- **Ils doivent respecter** comme les autres usagers le règlement intérieur de la déchèterie consultable sur le site internet de la collectivité.
- **Suivant la nature des déchets**, les professionnels sont facturés selon une grille tarifaire. Plus de 1 000 professionnels ont passé convention avec le SITOMAP.
- **Si vous êtes un professionnel** et que vous êtes basés sur le territoire du SITOMAP, vous pouvez passer une convention en téléphonant au **02 38 32 76 20**.



LES BENNES ÉCO-MAISON

- **Le SITOMAP compte sur deux de ses déchèteries**, Sermaises et Beaune la Rolande des bennes éco-maison. Eco-maison, éco-organisme agréé par l'Etat, financé par l'éco-participation, a pour vocation de collecter et de valoriser le mobilier, les matelas, couettes et oreillers usagés en leur offrant une seconde vie, en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie.

AUTORISÉS DANS LA BENNE ÉCO-MAISON

QUEL QUE SOIT LE MATÉRIAU

- Bois massif, médium
- Panneaux de particules
- Mousse, latex, tissus, cuir
- Plastique
- Ferraille
- Verre, pierre, céramique...

QUEL QUE SOIT L'ÉTAT

- Meubles cassés, abîmés, en morceaux
- Matelas, fauteuils, canapés (*sales ou déchirés*).

INTERDITS DANS LA BENNE ÉCO-MAISON

Tapis, Poussettes, Sièges-auto, Sanitaires, Parquet, Portes, Fenêtres...

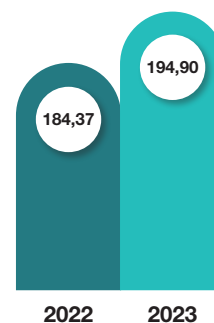
Tous ces déchets sont à orienter vers d'autres bennes !

Les plaids, couvertures et oreillers doivent être mis dans des sacs spéciaux avant d'être mis dans la benne éco-maison (*voir avec l'agent valoriste de la déchèterie*).



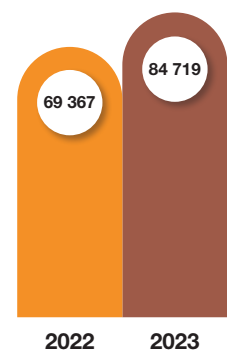
Déchèterie de Beaune-la-Rolande

TONNAGES ÉCO-MAISON



RECETTES

PERÇUE EN €



LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BAZOUCHES LES GALLERANDES	9h-12h	-	-	9h-12h	-	9h-12h
	14h30-16h30	-	14h-16h30	14h-16h30	-	14h-16h30
BEAUNE LA ROLANDE	8h30-12h	-	8h30-12h	8h30-12h	-	8h30-12h
	13h30-17h	-	13h30-17h	13h30-17h	-	13h30-17h
LOURY	8h30-12h	-	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-17h	-	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h
MALESHERBES	8h30-12h	-	-	-	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-17h	-	13h30-17h	-	13h30-17h	13h30-17h
MÉRÉVILLE	8h30-12h	-	8h30-12h	-	-	8h30-12h
	13h30-17h	-	-	-	-	13h30-17h
PUISEAUX	8h30-12h	-	-	8h30-12h	-	8h30-12h
	13h30-17h	-	13h30-17h	13h30-17h	-	13h30-17h
PITHIVIERS	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h
SERMAISES	9h-12h	-	10h00-12h	-	-	9h00-12h
	-	-	14h00-17h	-	-	14h00-16h30

Les professionnels ne sont pas admis les samedis sur les déchèteries

Les professionnels hors territoire ne sont pas admis dans les déchèteries

RAPPEL :

- 1- Il est demandé de **venir 1/4 d'heure avant la fermeture** afin d'avoir le temps de décharger les déchets
- 2- Les déchèteries sont **fermées les jours fériés**
- 3- Le SITOMAP compte sur tous les usagers pour que les **règles élémentaires de courtoisie et de respect soient témoignées aux agents.**

L'AGENT VALORISTE

- **L'agent valoriste accueille les usagers** qui viennent jeter des encombrants, des déchets spécifiques et/ou dangereux.
- **En fonction des déchets à jeter** (*gravats, tout-venant incinérable, tout-venant, matériels électriques, équipements informatiques, huiles, métaux...*), l'agent leur indique les bennes ou conteneurs adéquats.
- **En parallèle**, l'agent valoriste assure aussi des tâches administratives et de gestion (*suivi des volumes traités, évacuation/réception des bennes...*) ainsi que l'entretien et la maintenance du site.
- **Le métier implique le sens de l'organisation**, le sens du contact et d'être ponctuel. Il doit faire appliquer le règlement intérieur.



Agente valoriste sur la déchèterie de Pithiviers

LES FAITS MARQUANTS 2023

- **Un appel d'offres est en cours pour entreprendre des travaux de sécurisation des déchèteries** : vidéo protection, renforcement des clôtures avec végétalisation, système barettes gravats à déployer, éclairage revu, système de barrière pour ensuite mieux maîtriser les entrées et sorties des usagers.
- **Les déchèteries de Malesherbes et de Sermaises sont prioritaires** du fait de vandalisme régulier.



Actes de vandalisme

- Une partie du grillage de la déchèterie de Malesherbes est découpé par les intrus qui viennent voler des déchets.



SITOMAP

Les Déchèteries

Dans les bennes dédiées

Localisation des déchèteries

Le Mérévillois (Méréville) | Le Malesherbois (Malesherbes) | Sermaises | Bazoches les Gallerandes | Pithiviers | Puisieux | Beaune la Rolande | Loury

à chaque déchet sa destination !

 Cartons	 Incinérables	 Végétaux
 Tout venant	 Bois	 Gravats
 Métaux	 Mobilier	Etc...

LES DIFFÉRENTS FLUX COLLECTÉS ET LEUR DESTINATION

Y compris la part SITOMAP à Neuville-aux-Bois

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGES COLLECTÉS	Kg/HAB. EN 2023	EXUTOIRE (DESTINATION)	MODE DE TRAITEMENT
TOUT-VENANT	3293,30	41	Coved Champigny (89)	Centre enfouissement technique
TOUT-VENANT INCINÉRABLE	4226,32	52,60	CVE Pithiviers (45)	Valorisation énergétique
DÉCHETS VERTS	5916,51	73,64	Amponville (77)	Valorisation matière pour compostage
LIGNEUX*	324,16	4,03	Chanteau (45)	Compostage
GRAVATS	4293,26	53,44	Dadonville (45)	Valorisation matière
BOIS	2904,28	36,15	Ouarville (28)	Valorisation bois énergie
CARTONS	691,80	8,61	Pithiviers (45)	Valorisation matière filière CITEO
FERRAILLE	968,39	12,05	Gasville Oiseme (28)	Valorisation matière
BATTERIES	10,84	0,13	STCM (45)	Valorisation matière
GROS DE MAGASIN	88,84	1,10	PAPREC Malesherbes (45)	Valorisation matière
PLÂTRE <small>Seulement sur Pithiviers depuis le 1/06/23</small>	4,8	0,060	Wissous (91)	Valorisation matière
ÉCO-MAISON	397,90	4,95	-	-
HUILE VÉGÉTALE HUILE VIDANGE	4,14 52,88	0,05 0,66	Oliobox Martin environnement	-
DÉCHETS ÉLECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES	732,13	9,11	Repreneurs agréés écologic	Séparation des éléments et traitements adaptés
PILES	5,6	0,069	Corépile	Tri, démantèlement des composants et retraitement

Les flux et les exutoires de la déchèterie de Neuville-aux-Bois sont sous le contrôle du SIRTOMRA.

* Dans les déchèteries de Malesherbes, Loury et Beaune-la-Rolande.

LA PRODUCTION PAR DÉCHÈTERIE

(Hors déchèterie de Neuville-aux-bois)

Pithiviers, Beaune-la-Rolande, Loury
représentent **56%** des apports.

Puiseaux, Malesherbes et Bazoches-les-Gallerandes
représentent **32%** des apports.

Méréville et Sermaises représentent **12%** des apports.



Déchèterie de Puiseaux

LE TAUX DE VALORISATION : (Énergétique et matière) **2022 : 58.02% - 2023 : 67.95%**

L'ANALYSE DES TONNAGES 2023

Globalement, des tonnages en hausse de 5% par rapport à 2022 et une valorisation en hausse de 17%

TYPE DE DÉCHETS	2020	2021	2022	2023	COMMENTAIRES	ROTATION PRIX / TONNE	TRAITEMENT PRIX / TONNE
TOUT-VENANT	4 306	4 987	4 418	2 702		34,10 €	124,15 €
TOUT-VENANT INCINÉRABLE	1 812	2 361	2 245	3 995		34,96 €	-
DÉCHETS VERTS	3 087	4 302	3 926	4 915,27		25,69 €	27,62 €
LIGNEUX	485,7	831	759,6	324,60		25,69 €	27,62 €
GRAVATS	2 414	3 638	3 502	3 645,54		25,69 €	27,62 €
BOIS	2 220	2 804	2 644	2 795,28		12,25 €	60,03 €
CARTONS	445	581	583	603,80		52,98 €	-
FERRAILLES	746	934	786	827,01		40,17 €	98,00 €
BATTERIES	10,6	20	-	10,84	-	-	-

LA FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES EN 2023

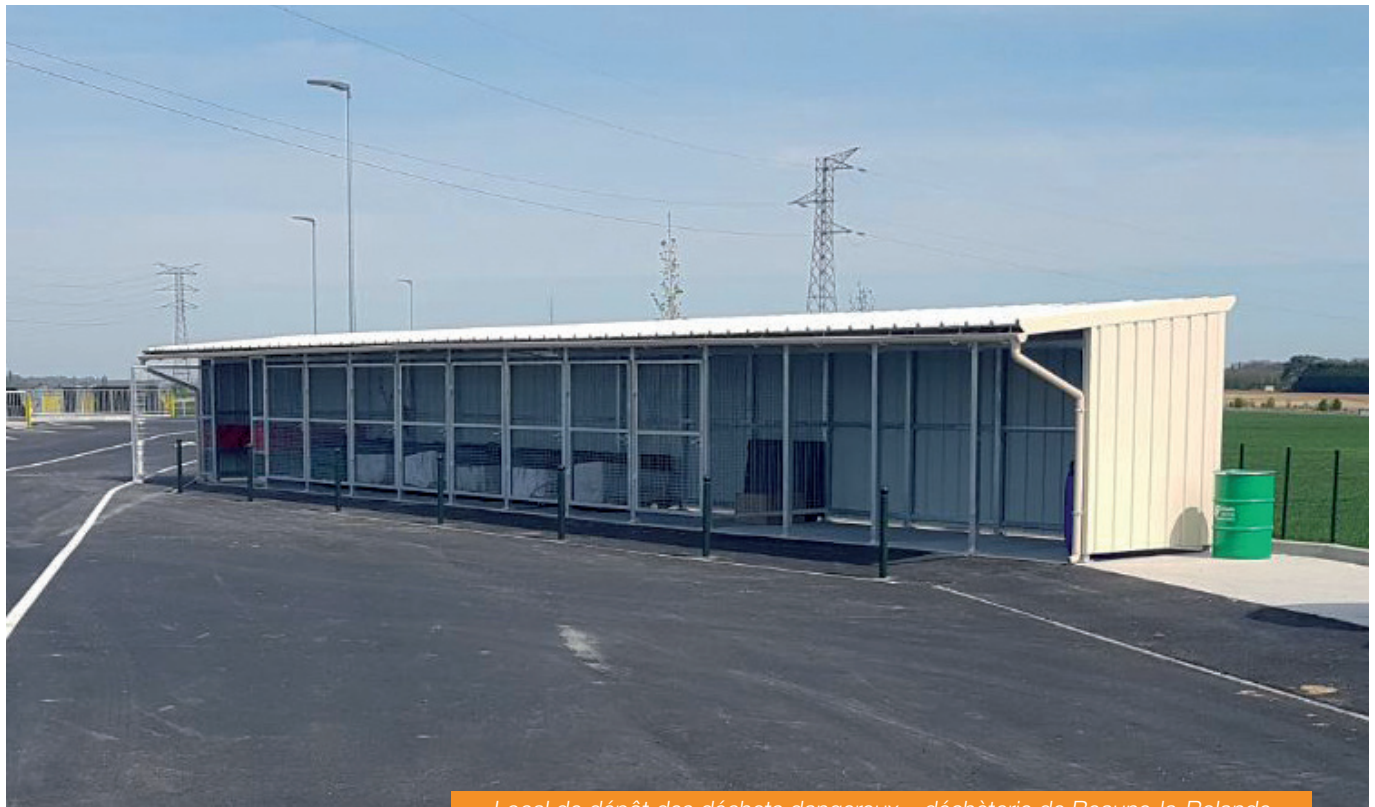
Globalement, une légère hausse par rapport à 2023 de 0.44%

DÉCHÈTERIES	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	TOTAL
Bazoches-les-Gallerandes	11 960	112	12 072
Beaune-la-Rolande	29 899	142	30 041
Loury	52 658	374	53 032
Méréville	11 978	47	12 025
Malesherbes	28 992	296	29 288
Pithiviers	113 163	1 027	114 190
Puiseaux	28 732	113	28 845
Sermaises	12 716	14	12 730
TOTAL	290 098	2125	292 223

LES DÉCHETS DANGEREUX MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)

DÉCHÈTERIES	NOMBRE DE COLLECTES	TONNAGE	COÛT ANNUEL HT
Bazoches-les-Gallerandes	21	8,427	7 204 €
Beaune-la-Rolande	27	20,867	18 240 €
Loury	49	20,470	18 490 €
Méréville	36	17,121	17 671 €
Malesherbes	37	12,094	10 588 €
Pithiviers	51	40,859	34 487 €
Puiseaux	29	23,804	27 917 €
Sermaises	13	9,754	8 973 €
TOTAL	263	157,63	143 538 €

Tonnage 2020 = 154,79 T - Tonnage 2021 = 176,05 T - Tonnage 2022 : 157.22 T - **Tonnage 2023 : 157.63 T**
 Les déchets les plus collectés sur toutes les déchèteries sont les pâteux.



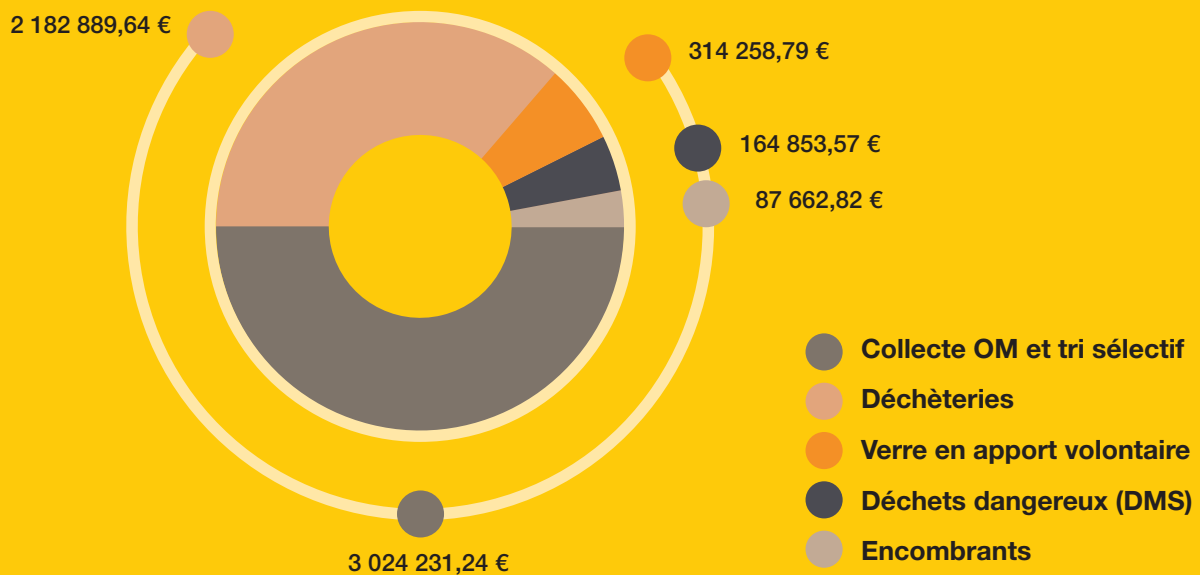
Local de dépôt des déchets dangereux – déchèterie de Beaune-la-Rolande

> COÛT DU SERVICE

LES PRINCIPALES PRESTATIONS

Répartition des coûts par nature des prestations.

De nombreux acteurs s'engagent à nos côtés, nous tenons à les remercier.

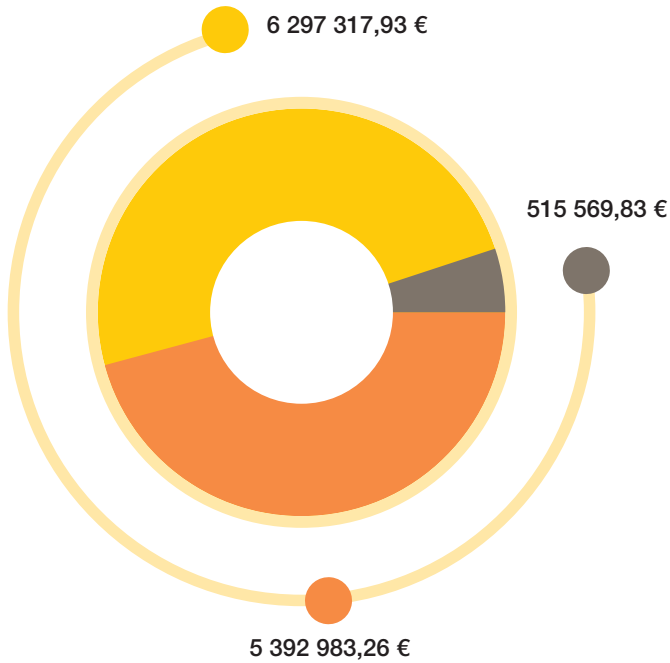


NATURE DE LA PRESTATION	NOM DE L'ENTREPRISE	TYPE DE CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCE	MONTANT ANNUEL PRESTATIONS HT
Collecte OM et tri sélectif, Gestion opérationnelle des bacs	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/05/2023	3 024 231,24 €
	SUEZ	Marché public 5 ans et 7 mois (+1)	31/12/2028	
Déchèteries	PAPREC	Renouvellement marché 3 ans et 7 mois (+1)	31/12/2026	2 182 889,64 €
Verre en apport volontaire	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/05/2023	314 258,79 €
	SUEZ	Marché public 5 ans et 7 mois (+1)	31/12/2028	
DMS	TRIADIS	Renouvellement marché 3 ans et 7 mois (+1)	31/12/2026	164 853,57 €
Encombrants	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/05/2023	87 662,82 €
	SUEZ	5 ans et 7 mois (+1)	31/12/2028	

Total coût de collecte : 5 773 896,06 €

LES INDICATEURS FINANCIERS

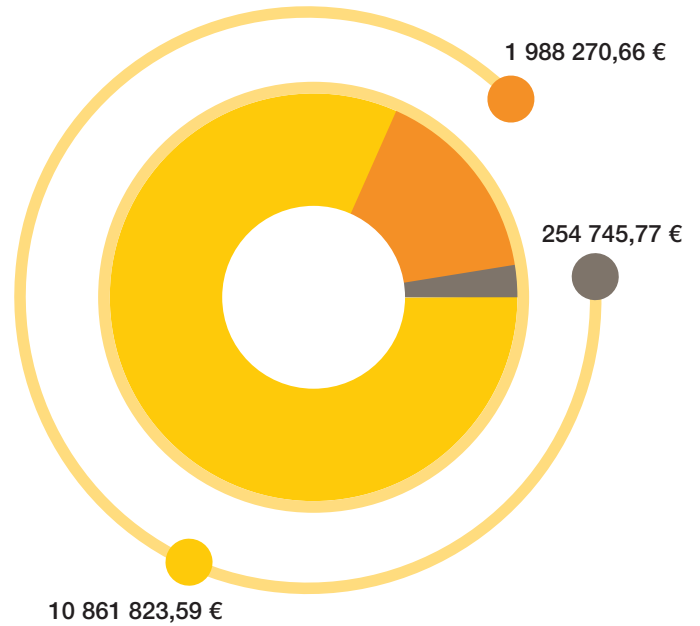
DÉPENSES



- Collecte
- Contribution BGV
- Amortissement

TTC	TTC / HABITANT
12 142 871,02€	151,14 €
6 297 317,93 €	78,38 €
5 329 983,26 €	66,34 €
515 569,83 €	6,42 €

RECETTES



- Contribution des collectivités adhérentes ou des usagers (TEOM)
- Contribution CITEO
- Autres produits de gestion

TTC	TTC / HABITANT
13 104 840,02 €	163,11 €
10 861 823,59 €	135,20 €
1 988 270,66 €	24,74 €
254 745,77 €	3,17 €

➤ PERSPECTIVES 2024

SE PROJETER DANS L'AVENIR

De nombreux projets restent à réaliser :

1° | Sécurisation des déchèteries

Le marché a été attribué à l'entreprise EIFFAGE. Les travaux vont commencer sur les déchèteries de Malesherbes et de Sermaises. En fonction des besoins, les travaux des autres déchèteries se feront au fur et à mesure au-delà de 2024.

2° | Biodéchets

Les habitants ont la possibilité depuis mai 2023 de demander un composteur gratuit auprès du SITOMAP en répondant à un questionnaire (version papier à demander au SITOMAP ou sur le site www.sitomap.fr). En 2024, le SITOMAP aura attribué le marché de fournitures et se dotera de composteurs et de bioseaux en fonction des livraisons. Lors de la remise du composteur, les habitants auront une formation sur les bons gestes à adopter par le référent biodéchets. Les communes du territoire seront sollicitées pour mettre en place des composteurs dits partagés. Les gros producteurs seront sollicités pour connaître leur intention en terme de compostage.

3° | Appel à candidatures

Une large communication est réalisée sur le terrain pour que des associations ou entreprises ayant un projet relatif à l'économie circulaire puisse venir occuper les 730 m² vacants de l'ex centre de tri de Pithiviers.

4° | Déploiement de nouvelles colonnes à verre

5° | Commission sur la collecte des encombrants

Le Président du SITOMAP et quelques élus vont créer une commission afin de réfléchir à de nouvelles modalités de fonctionnement de cette collecte. Le non respect des consignes par les habitants et les désagréments occasionnés pour les communes et leurs agents ne peuvent continuer.

6° | Scolaire

Sensibilisation des élèves sur la gestion et le tri des déchets.

RAPPEL

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20241118-CA-DEL-2024-123-DE
Date de télétransmission : 22/11/2024
Date de réception préfecture : 22/11/2024

DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2024 TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

L'obligation au tri des biodéchets **au 1^{er} janvier 2024** amène le SITOMAP à faire un sondage auprès des ménages visant à fixer ses futures orientations en termes de besoins humains et matériels. L'article 541-21-1 du Code de l'Environnement nous oblige à vous apporter des solutions pour le tri à la source des biodéchets.

Les déchets biodégradables extraits de vos ordures ménagères pourraient réduire de 30% le poids de vos poubelles. Mettre vos déchets biodégradables dans un composteur est le moyen le plus simple. L'objectif est de valoriser sous forme de compost ou de combustible (méthanisation) ces biodéchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, de restes de cuisine et de restes de repas (sauf ail, oignons, restes de viande et produits laitiers).

Pour 2024, des solutions sont recherchées en proposant un moyen adapté à chaque foyer : soit un compostage individuel pour les habitants qui en auraient la volonté, soit un compostage partagé notamment pour les habitations collectives.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le questionnaire suivant. Il nous aidera à identifier vos besoins en termes d'équipements afin de pouvoir traiter au mieux vos biodéchets pour une planète plus verte.

Pour répondre à ce questionnaire, plusieurs solutions :

- Par mail à l'adresse suivante : biodéchets@sitomap.fr
- Par téléphone au 02.38.32.76.20
- Par courrier avec le coupon détachable qui se trouve ci-après à l'adresse « SITOMAP - Route de Bouzonville en Beauce 45300 Pithiviers »

Coupon réponse

Possédez-vous un composteur individuel ? oui non

Si oui, celui-ci a-t-il besoin d'être changé ? oui non

Si non, souhaitez-vous en avoir un ? oui non

Dans le cas où vous n'auriez pas la place ou la volonté d'avoir un composteur chez vous, êtes-vous favorable à un composteur partagé ? oui non

Aimeriez-vous recevoir des informations sur le compostage et les biodéchets ? oui non

Avez-vous besoin de formations sur le compostage et les biodéchets ? oui non

Nom Adresse

Prénom
.....

Téléphone Nombre de personnes dans le foyer

Ces données ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales. Pour avoir accès à vos données contactez le SITOMAP à l'adresse sitomap@sitomap.fr ou par téléphone au 02.38.32.76.20

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le SITOMAP, en sa qualité de responsable de traitement, pour la gestion de l'enquête liée au composteur. La base légale de ce traitement est l'intérêt légitime. Vos données sont conservées 2 ans. Sans ces données personnelles, le responsable de traitement sera dans l'incapacité d'assurer la finalité évoquée. Ces données seront utilisées par le service administratif.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données, ou vous opposer au traitement de données en contactant le 02.38.32.76.20.

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse : <https://www.cnil.fr/plaintes>.